

Irène Théry, sociologue : "Les couples de même sexe redéfinissent la filiation"

11h00 , le 19 juillet 2018

PREMIUM

INTERVIEW - L'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) est l'un des sujets de la révision de la loi de bioéthique. Pour Irène Théry, directrice d'étude à l'EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales), spécialisée dans la sociologie de la famille, cette étape s'inscrit dans "une révolution de velours" déjà engagée de longue date.



En 2013, Irène Théry avait été décorée de la Légion d'honneur par François Hollande. (Sipa Press)

Le Conseil d'Etat a rendu mercredi un avis ouvrant la voie à l'extension de la PMA (procréation médicalement assistée) à toutes les femmes, un point qui figure au cœur de la révision des lois bioéthiques et des débats qui l'entourent. Le député En Marche [Guillaume Chiche explique dans le JDD vouloir déposer une proposition de loi](#) en ce sens. Selon Irène Théry, directrice d'étude à l'EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales), spécialisée dans la sociologie de la famille, cette étape s'inscrit dans "une révolution de velours" déjà engagée de longue date.

Six ans après la loi Taubira, qu'est-ce que l'ouverture du mariage aux couples de même sexe a changé?

Nous en avons terminé pour l'essentiel avec le débat autour du couple. La manière dont notre société organise ce lien est enfin claire : un couple, ce sont deux personnes qui partagent un lien affectif mais aussi une communauté de vie qui peut se traduire par une union libre, un pacs ou un mariage. Par le passé, le seul couple reconnu était hétérosexuel et marié, socle de la seule "vraie" famille. Aujourd'hui, le couple est autonome du lien à l'enfant, qui, lui, est inaltérable. L'idéal d'indissolubilité naguère caractéristique du mariage s'est déplacé sur la

filiation. Le nouveau risque du couple, ce n'est plus de rester comme deux bœufs attachés au joug matrimonial mais de s'entendre dire un beau matin : "Je m'en vais."

Ce qu'on attend d'un parent, c'est qu'il aime son enfant de manière inconditionnelle, le soigne, l'éduque, le protège, l'accompagne dans l'autonomie...

En novembre 2012, vous expliquiez [dans le JDD](#) que cette loi ouvrait "un futur différent pour la filiation". Qu'en est-il aujourd'hui?

Dans le cadre de la loi sur le mariage pour tous, l'adoption a été un pas symbolique majeur : désormais notre droit dit qu'un enfant peut avoir deux pères ou deux mères. Mais on n'est pas allé jusqu'au bout. Au sein même de la majorité, beaucoup étaient pour l'adoption par deux personnes du même sexe mais contre la procréation médicalement assistée [PMA].

Qu'est-ce qui se joue, aujourd'hui, autour du débat sur l'ouverture de la PMA à toutes les femmes?

Comme cela a été le cas au moment du mariage pour tous, les couples de même sexe agissent comme un révélateur, comme un élément de changement. Aujourd'hui, il faut redéfinir le régime de filiation. Et c'est autour d'une modalité - la PMA avec don - que se joue cette clarification. En réalité, la société a déjà effectué une révolution de velours, si consensuelle qu'elle ne s'en rend même pas compte. Aujourd'hui, personne n'aurait l'idée de montrer un enfant du doigt parce que ses parents ne sont pas mariés. Pourtant, jusqu'en 1972 et la loi posant le principe de l'égalité des enfants légitimes et naturels, la présomption de paternité était le cœur du mariage, et la filiation légitime, la seule reconnue. Le mariage était l'institution qui donnait des pères aux enfants que les femmes mettaient au monde. Autant il y avait une présomption de paternité dans le mariage, autant en dehors il y avait une interdiction de recherche en paternité.

En quoi la PMA questionne-t-elle la parentalité?

Le lien de filiation est un lien fait de droits, de devoirs, d'interdits. C'est un lien social. Désormais, que les parents soient mariés ou pas, unis, séparés, de même sexe ou de sexe opposé, le lien est défini de la même façon. Même si les situations sont plurielles, on tend vers un même idéal qui n'est pas contesté. Ce qu'on attend d'un parent, c'est qu'il aime son enfant de manière inconditionnelle, le soigne, l'éduque, le protège, l'accompagne dans l'autonomie... Même si tout n'est pas résolu et que des problèmes subsistent, une partie de cette métamorphose est accomplie : on a redéfini une filiation en lien avec nos valeurs contemporaines. Dans ce contexte où la filiation est unique, la façon de l'établir peut varier. Le groupe de travail "Filiation, origines, parentalité" que je présidais, et qui a rendu son rapport en 2014, proposait de "replacer les nouvelles technologies de reproduction au sein d'un monde humain". Les enjeux majeurs sont symboliques et portent sur le système occidental de parenté. En articulant de façon nouvelle filiation et origines, nous réintégrerons les personnes nées de dons dans la condition commune.

Comme on l'a fait pour la famille adoptive, il est temps d'assumer la famille née de don

C'est-à-dire?

La filiation peut s'établir de trois façons : en prenant appui sur la sexualité reproductrice, qui reste la manière la plus courante de faire famille ; par l'adoption, qui est relativement récente ; et enfin par l'engendrement avec un tiers donneur, la seule modalité qui pose encore problème. C'est là que tout le débat lié aux couples de même sexe vient jouer comme un révélateur. Certains préfèrent pointer ces couples comme étant ceux qui posent un problème alors qu'ils portent la solution. Pendant longtemps, l'adoption devait mimer la procréation pour être acceptable. Souvent on ne disait pas aux enfants qu'ils avaient été adoptés, et ils n'avaient pas accès à leur dossier. Avec le développement de l'adoption internationale, la société a transformé son rapport à l'adoption, aidée par le fait que ces enfants ne ressemblaient pas à leurs parents. On a commencé alors à revendiquer la famille adoptive comme une façon très belle, très digne et différente de faire famille. Aujourd'hui, les mêmes enjeux de "vérité" se posent pour la PMA avec don, et l'ouverture de celle-ci à toutes les femmes peut être une avancée éthique pour tous.

Pour quelle raison?

Les couples de femmes ne mentent jamais à l'enfant sur leur mode de conception. Contrairement à ce que prétend La Manif pour tous, dont le slogan en 2013 était : "On ne ment pas aux enfants." Au contraire, ces couples lèvent le voile sur le mensonge d'une société qui organise des familles avec don et les dissimule. En France, plus de 80.000 enfants sont nés d'un don de sperme et près de neuf de ces enfants sur dix ne le savent pas.

Quel est le problème finalement si le parent est celui d'intention?

Le problème, c'est que la société l'organise et le dissimule. On fait passer le couple receveur pour un couple procréateur. Comme pour l'adoption, pour que ce soient des familles comme les autres, il a fallu qu'elles puissent passer pour des familles biologiques. Cela va très loin puisque le donneur est choisi à partir de caractéristiques physiques semblables et d'un même groupe sanguin que le receveur, dans le seul but d'accréditer un mensonge. Comme on l'a fait pour la famille adoptive, il est temps d'assumer la famille née de don et d'avoir un débat de société sur le don d'engendrement : don de sperme, d'ovocyte, de gestation pour autrui [GPA]...

Selon moi, on doit rembourser de la même façon toutes les PMA avec don

Mettez-vous dans une même classe don de sperme et mères porteuses?

Bien sûr que non, car les dons de gestation sont radicalement différents. Mais j'inclus la GPA dans les engendremens avec don : un couple qui ne peut pas procréer fait appel à une tierce personne qui donne de sa capacité procréatrice pour que ce couple puisse avoir un enfant. Le donneur n'a fait ce don que pour que d'autres puissent devenir parents. L'enfant a donc des

parents et un donneur ou une donneuse, qui sont complémentaires sans se confondre. Il y a un enjeu sociétal important. Notre société est-elle prête à admettre ce qu'elle organise depuis maintenant un demi-siècle?

Concrètement, comment s'établira la filiation d'un enfant né d'une PMA avec ses deux mères?

Une solution consisterait à faire une "déclaration commune anticipée de filiation". Dans les cas de procréation médicalement assistée, la personne qui veut bénéficier d'un don doit commencer par passer devant un juge pour donner son accord sur le processus de don. On pourrait faire sa déclaration anticipée de filiation au même moment.

Faut-il rembourser les PMA dites sociétales?

Certains voudraient nous faire croire que la PMA pour toutes serait une PMA "de convenance". Mais il y a toujours eu deux PMA : une PMA thérapeutique dont l'objet est de traiter l'infertilité d'un couple qui n'arrive pas à procréer, et la PMA avec don qui est une PMA sociétale. La médecine contribue à un arrangement social - la possibilité d'engendrer un enfant grâce à un tiers donneur - et organise la dissociation sexualité/reproduction. Elle est nécessaire pour cette coopération entre donneurs et parents mais elle ne soigne pas. C'est bien la raison pour laquelle les couples de femmes se sont dit : "Pourquoi pas nous?" Selon moi, on doit rembourser de la même façon toutes les PMA avec don.